



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction générale des douanes  
et droits indirects

Direction Régionale des Douanes de Mulhouse

Mulhouse, le 19 juillet 2023

## Contacts utiles

Vous êtes un particulier et vous avez une question concernant :

→ **le recrutement en douane** :

les informations sur les concours administratifs sont disponibles sur le site internet de la douane : [douane.gouv.fr](https://douane.gouv.fr) - onglet Particulier.

**Contact local** : secrétariat général régional (dr-mulhouse@douane.finances.gouv.fr)

→ **un voyage à l'étranger**

si vous souhaitez obtenir des informations sur les franchises douanières applicables dans l'Union Européenne, vous pouvez consulter le site internet de la douane :

[douane.gouv.fr](https://douane.gouv.fr) puis cliquez sur « Particulier - Vous voyagez »

The screenshot shows the homepage of douane.gouv.fr. At the top left is the French Republic logo and the text 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' with the motto 'Liberté Égalité Fraternité'. Next to it is the Douanes & Droits Indirects logo. The main header features 'douane.gouv.fr' and the tagline 'Le portail de la direction générale des douanes et droits indirects'. On the right, there is a 'Mon Espace Personnel' section with 'Se connecter' and 'S'inscrire' links. Below the header is a navigation bar with tabs for 'Particuliers', 'Professionnels', 'La douane', and 'Presse', along with a 'Services & Aide' link and a search icon. The breadcrumb trail reads 'Accueil > Particuliers > Vous voyagez'. The main content area is titled 'VOUS VOYAGEZ' with a suitcase icon.

ou contacter Info Douane Service :

The banner is titled 'Infos Douane Service' and provides contact information for customs services. It states: 'Nous vous renseignons sur les formalités douanières pour les particuliers et les professionnels.' Below this, it specifies: 'Nos conseillers douaniers sont disponibles du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 8h30 à 18h00. Le rappel est gratuit et le numéro affiché est 0 800 94 40 40.' On the right side, there are three call-to-action buttons: 'Appelez nos conseillers douaniers' with the phone number '0 800 94 40 40' and 'Service & appel gratuits'; 'Nous vous rappelons quand vous le souhaitez'; and 'Nous vous répondons par écrit sous 5 jours ouvrés'.

Pour bien préparer votre voyage, en suivant ce lien, vous pouvez accéder au dossier « Voyagez en toute tranquillité » :

<https://www.douane.gouv.fr/dossier/voyagez-en-toute-tranquillite>

**Contact local** : pôle action économique (pae-mulhouse@douane.finances.gouv.fr)

→ **un achat de véhicule :**

vous avez acheté un véhicule dans un pays tiers et souhaitez l'importer en France : pour toute information utile : contacter Info Douane Service au

0 800 94 40 40

Service & appel  
gratuits

Pour réaliser vous-mêmes les opérations de dédouanement (frontière suisse) : le dédouanement doit être réalisé lors du franchissement de la frontière. Contacter le bureau de douane de Saint-Louis Autoroute (service des particuliers) afin de convenir d'un rendez-vous.

**Contact local :** PLATE-FORME DOUANIÈRE BP 30003 CEDEX 68301 SAINT LOUIS  
(tél : 09 70 27 79 20 – mél : r-saint-louis@douane.finances.gouv.fr)

→ **un déménagement :**

**vous venez de France et vous transférez votre résidence principale** dans un pays tiers ( pays non membre de l'Union Européenne)

ou

**vous transférez votre résidence principale** en France en provenance d'un pays tiers :

- pour tout renseignement : contacter Info Douane Service au

0 800 94 40 40

Service & appel  
gratuits

**Contact local :** pôle action économique (pae-mulhouse@douane.finances.gouv.fr)

- pour réaliser vous-mêmes les opérations de dédouanement (frontière suisse) : le dédouanement doit être réalisé lors du franchissement de la frontière. Contacter le bureau de douane de Saint-Louis Autoroute (service des particuliers) afin de convenir d'un rendez-vous.

**Contact local :** PLATE-FORME DOUANIÈRE BP 30003 CEDEX 68301 SAINT LOUIS  
(tél : 09 70 27 79 20 – mél : r-saint-louis@douane.finances.gouv.fr)

**Vous voyagez avec de l'argent liquide** (espèces, instruments négociables au porteur, or, cartes prépayées...) d'un montant supérieur ou égal à 10 000 €, depuis ou vers l'étranger (que le pays soit situé hors de l'Union européenne ou appartienne à l'Union Européenne). La déclaration doit être déposée par voie électronique, via le service en ligne DALIA au plus tôt 30 jours avant la date du transfert physique des fonds



et au plus tard avant le passage de la frontière, ou auprès du service des douanes, au moment de l'entrée ou de la sortie du territoire français, en remplissant un formulaire déclaratif.

Pour tout renseignement : contacter Info Douane Service au

0 800 94 40 40

Service & appel  
gratuits